

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à quatorze heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le cinq décembre et le vingt-six novembre pour la « *Délégation du Service Public Balnéaire – Exploitation de huit emplacements sur les plages d'Arcachon – Choix des Délégués et approbation des projets de sous-traités* », s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints : PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, PHELIPPOT, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU, BEUNARD *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux* : MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT (à partir de la question D19.12_96), SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, MOULS, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS (à partir des communications), GHYSELS (à partir des communications), BONNIN, GRANET, PAJOT, LUCAS, LAMARA, FITOU.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vincent LANDAIS..... Alexis BONNIN
Simon SEGURA..... Paul SCAPPAZZONI

Etaient absents :

Catherine CASSOT (jusqu'aux communications), Sophie DEVILLIERS (jusqu'au procès-verbal), Julien GHYSELS (jusqu'au procès-verbal), Anny BEY.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : Claire MARESCOT. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
-	NEANT	-
Compte-rendu des jugements et instances		
-	NEANT	-
Divers		
C19.12_21	Résultat de l'enquête publique n°05/2019 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D19.12_96	Dénomination d'espaces publics - jardin Jacques CHIRAC (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 2 (L. LAMARA, CA LUCAS) Abstention : 2 (M. PAJOT, M. GRANET) Absent : 1
D19.12_97	Extension et modification du dispositif de vidéo-protection (Rapporteur : M. CAPTUS)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_98	Acquisition d'une parcelle de terrain sise 25 boulevard de la Plage à Arcachon (Rapporteur : Mme DUBROCA)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN pour V. LANDAIS dont il a le pouvoir)
D19.12_99	Surveillance de la baignade sur le littoral arcachonnais : Convention triennale avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) - renouvellement de la convention (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE
AFFAIRES ECONOMIQUES		
D19.12_100	Dérogation municipale au repos dominical des commerces de détail alimentaires – année 2020 – Application de la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 30 Abstention : 2 (M. PAJOT, M. GRANET) Absent : 1
FINANCES		
D19.12_101	Admissions en non-valeur et créances éteintes (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_102	Budget 2019 - Décision Modificative n°2 - Budget principal de la Ville et des Budgets Annexes (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (CA. LUCAS, L. LAMARA, M. PAJOT, M. GRANET) Absent : 1
D19.12_103	Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2019 (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_104	Transfert d'une immobilisation du Budget Annexe "Location de Locaux aux Services de l'Etat" vers le Budget Principal "Ville" dans le cadre d'une désaffectation d'un bien affecté à un service non doté de la personnalité morale (Rapporteur : Mme CAUSSARIEU)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_105	Budget Primitif 2020 - Budget principal et budgets annexes (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (CA. LUCAS, L. LAMARA, M. PAJOT, M. GRANET) Absent : 1

D19.12_106	Attribution de subventions - exercice 2020 (Rapporteur : M. HERSZFELD) <u>NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :</u> - G. BORDEDEBAT en sa qualité de Présidente de l'Antenne Sociale des Grands Chênes - P. SCAPPAZZONI en sa qualité de Président du Comité des Fêtes du Mouleau Village - N. LIMOUZIN en sa qualité d'épouse du Président du CVA - M. GRANET en sa qualité de membre du Comité Directeur du RCBA - L. LAMARA	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 26 Abstention : 1 (CA LUCAS) Ne prennent pas part au vote : 5 Absent : 1
D19.12_107	Adoption des tarifs 2020 (Rapporteur : Mme CASSOT)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)
D19.12_108	Offre de concours pour la réalisation de travaux - église Saint-Ferdinand (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_109	Gestion des eaux pluviales urbaines - procès-verbal de mise à disposition des biens à la COBAS (Rapporteur : Mme LIMOUZIN)	Favorable à l'UNANIMITE
MARCHES PUBLICS		
D19.12_110	Adhésion au groupement de commande relatif à la fourniture et à l'entretien de pneumatiques (Rapporteur : M. COEURET)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_111	Aménagement du boulevard du Général Leclerc et ses abords - Avenants aux travaux (Rapporteur : Mme PHELIPPOT)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_112	Exploitation des installations thermiques, climatiques et aérauliques - Avenant n°2 au marché (Rapporteur : Mme DEPARDIEU)	Favorable à l'UNANIMITE
SERVICES DELEGUES		
D19.12_113	Désignation du nouveau Directeur Général de la Régie du Port d'Arcachon (Rapporteur : Mme LUQUET)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Abstention : 1 (CA LUCAS) Ne prend pas part au vote : 1 (Y. HERSZFELD en sa qualité de salarié du port)
D19.12_114	Délégation du Service Public Balnéaire - Exploitation de huit emplacements sur les plages d'Arcachon - Choix des Délégués et approbation des projets de sous-traités (Rapporteur : Mme DUBROCA)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_115	Délégation de Service Public - marchés d'Arcachon - tarifs (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Abstention : 1 (L. LAMARA)
D19.12_116	Délégation de Service Public - camping d'Arcachon - avenant n°5 (Rapporteur : Mme MARESCOT)	Favorable à l'UNANIMITE
PROXIMITE		
D19.12_117	Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Nouvelle Aquitaine au titre de l'extension des horaires de la médiathèque (Rapporteur : M. LUMMEAUX)	Favorable à l'UNANIMITE Absente au moment du vote : 1 (G. BORDEDEBAT)

RESSOURCES HUMAINES

D19.12_118	Absences légales 2020 (Rapporteur : Mme DEVILLIERS)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_119	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : M. PHILIPPON)	Favorable à la MAJORITE Contre : 1 (CA LUCAS)
D19.12_120	Création d'emplois de contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (Rapporteur : M. GHYSELS)	Favorable à l'UNANIMITE
D19.12_121	Transfert des personnels enseignants des écoles de musique de la COBAS : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Rapporteur : M. LUMMEAUX)	Favorable à l'UNANIMITE

Rapporteur : M. GRANET - Question orale -

« Dans le contrat initial EAU avec la So'Bass, une offre de production en investissement avait été faite à la Cobas d'une seule fontaine à eau, publique.

NON SOUMISE AU VOTE

Pour plus d'équité cet organisme a proposé non pas une , mais quatre fontaines à eau, sur un lieu public aux quatre communes de l'intercommunalité.

La mairie d'Arcachon a été la première servie, puisqu'en effet la So'Bass a installé, à votre demande Monsieur Le Maire, cette fontaine dans le bâtiment administratif en face de la mairie au 3° étage.

Je suis très étonné d'un tel choix d'implantation de cette fontaine à cet endroit puisque loin des regards admiratifs des Arcachonnais, puisqu'elle ne profiterait qu'à une petite minorité de personnes.

Je ne pense pas que cela soit un problème ni de branchement électrique, ni d'eau, mais une fois encore les élus minoritaires n'ont pas été consultés.

Je vous demande alors, Monsieur Le Maire, de bien vouloir justifier de ce choix, qui, vous l'avez compris, ne nous satisfait pas car il n'est pas d'intérêt général. »

Monsieur Le Maire lève la séance à 16 heures.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **17 DEC. 2019**



Yves FOULON
Maire d'Arcachon

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL a été rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.